

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 20 septembre 2021

N° CP-2021-8-6-1

6^{ème} Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Service instructeur

Culture scientifique le Vaisseau

Service consulté

PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA COORDINATION DE LA FÊTE DE LA SCIENCE 2021

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000,00 € à l'Université de Strasbourg en vue d'organiser, à l'échelle du Bas-Rhin, un événement de culture scientifique, technique et industrielle intitulé "fête de la science".

La fête de la science est un événement national initié par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation qui fête cette année son 30^{ème} anniversaire.

L'événement est coordonné, pour le Bas-Rhin, par l'Université de Strasbourg : ce sont plus de 80 enseignants-chercheurs et près d'une centaine de doctorants et étudiants qui sont impliqués, notamment dans l'animation de stands.

78 projets sont recensés sur le territoire. A Strasbourg, un village des sciences verra le jour sur le campus du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) pour célébrer le 60^{ème} anniversaire du Centre.

Le Vaisseau y sera présent les 3 jours avec un stand de 40 m² dans l'un des deux chapiteaux réservés aux exposants extérieurs au campus. Environ 15 éléments interactifs et des animations seront présentés, comme un mini-Vaisseau. Le vendredi, les habitants du quartier et des scolaires sont attendus et laisseront la place aux familles le week-end.

Cette manifestation, gratuite et conviviale, a pour but de favoriser la rencontre entre le grand public et les scientifiques. Tous les publics, de tous les âges, sont concernés. Tous les domaines scientifiques sont abordés : de la biodiversité aux sciences de l'univers, en passant par les sciences humaines ou les nanotechnologies.

La 30^{ème} édition aura lieu du 1^{er} au 11 octobre 2021.

La Collectivité européenne d'Alsace peut soutenir cette manifestation culturelle au titre de sa compétence en matière culturelle (art. L.1111-4 du Code général des collectivités territoriales).

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'attribuer une subvention de fonctionnement de 5 000,00 € à l'Université de Strasbourg au titre de la coordination de la fête de la science 2021 et d'approuver la convention relative à la coordination de la fête de la science 2021 jointe en annexe au rapport et m'autoriser à la signer.

IMPUTATION M57	TRANCHE	CREDITS PROPOSES
(1333) 65-657382-311	P175O001T01	5 000,00 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY